



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E192162

VALABLE JUSQU'AU 15/02/2024

ÉDITÉ LE 20/01/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/11/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AVIGNON 2020B02287

Siret : 891 522 112 00012

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9507122

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 20890989604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 20890989604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2022

Raison sociale : NOUVELLE MIROITERIE VALREASSIENNE

136 ROUTE DE NYONS  
84600 VALREAS

Téléphone : 04 90 35 04 23

Portable : 06 73 33 84 97

Fax : 04 90 35 11 83

Site Internet :

E-mail : miroiterie.valreas@orange.fr

Responsabilité légale :

FERRIER MICHAELA PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                         | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3521 | Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (Technicité courante) Mention RGE | 16/02/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 16/02/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE  
IMMEUBLE LE PRADO FARGES  
2 BIS RUE FARGES  
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.